

CLINICAT – STAGE DE PRATIQUE CLINIQUE

Bulletin d'inscription

DATES ET LIEUX DU STAGE:

- Semaine 1 : du 18 au 22 janvier 2027
- Semaine 2 : du 22 au 26 février 2027
- Le Campus du CEDRE – 51 rue Nationale – 56410 Erdeven

Nom.....Prénom.....

Profession actuelle:.....

Téléphone :Email :

Adresse :

.....

MONTANT DE LA FORMATION :

	Financement personnel
	16€/heure
Frais de dossier	50€ (exonéré si inscrit à l'année)
Frais de formation	1280€

MODES DE RÈGLEMENT (cocher le règlement choisi) :

- Espèces
- Chèque (encaissement le 10 du mois)
- Virement (le 10 du mois)
- ❖ Règlement comptant sans escompte
- ❖ Règlement en 3 fois
 - Rgl 1 : 550€ d'acompte (+ frais de dossier), à l'inscription
 - Rgl 2 à 3 : 365€ (solde un mois avant le stage)
- ❖ Règlement en 5 fois:
 - ❖ Rgl 1: 480€ (+frais de dossier) à l'inscription
 - ❖ Rgl 2 à 5 : 200€ (solde un mois avant le stage)

Attention : - Chaque document (inscription, CGI, règlement) doit être signé et renvoyé au CEDRE.

Date :

« Lu et approuvé »

Nom, Prénom, Signature :

Conditions générales d'inscription – Stages 2027

1.

Candidature :

Candidats hors CEDRE :

La formation est ouverte à toute personne ayant les prérequis indispensables stipulés dans le dossier de candidature, qui comprend, outre les présentes conditions : une copie de la carte d'identité, un dossier de positionnement, un bulletin d'inscription, une photo, et le règlement de l'inscription à la formation (non encaissé tant que la candidature n'est pas validée).

Ces documents doivent être dûment remplis et signés. Tout dossier de candidature incomplet ou illisible ne sera pas traité.

Etudiants inscrits à l'année au CEDRE :

Chaque étudiant du CEDRE est admis d'office au stage de son choix.

2.

Inscription :

L'inscription d'un(e) participant(e) à un stage n'est acquise qu'après la réception du dossier d'inscription complet.

Toute inscription à une formation du CEDRE vaut acceptation sans réserve du montant de la formation, des modes de règlement et des conditions générales d'inscription.

3.

Tarif/Financement (cf. bulletin d'inscription) :

Financement personnel :

Montant par participant, quelle que soit sa situation familiale ou sociale.

frais de dossier : 50€

frais de formation : à partir de 384€

En cas d'inscription à 2 stages dans l'année, une remise de 5% est accordée à partir du 2^{ème} stage à l'exception du Clinicat et de la formation continue. Cette remise est réservée aux étudiants du CEDRE

4.

Règlement (cf. bulletin d'inscription) :

Le règlement intégral du stage donne droit à la participation aux cours correspondants.

Ce montant n'inclut pas les frais de déplacements, de repas, d'hébergement et tous autres frais annexes, qui restent à la charge du participant.

L'intégralité du montant du stage doit être réglée avant le début de la formation.

Pour 1 stage, deux modes de règlement sont proposés :

1) comptant sans escompte à l'inscription, par chèque ou virement.

2) en 2 fois avec acompte de 250€ et solde 1 mois avant la formation

Pour 2 stages : une 3^{ème} modalité est acceptée :

3) en 3 fois sans frais par chèque (remise des 3 chèques à l'inscription) ou virement. Encaissement du premier

versement à l'inscription, puis le solde 1 mois avant la formation.

5. **Présence :**

La présence au stage est validée par la signature d'une feuille de présence, par le formateur et par l'étudiant.

En cas d'absence inévitable, une justification doit être fournie au CEDRE par écrit.

6. **Changements lieux et dates:**

En cas de nécessité, le CEDRE se réserve la possibilité de modifier le lieu de stage, tout en restant dans un rayon de 150 km par rapport au lieu initialement prévu.

Le CEDRE se réserve le droit exceptionnel de déplacer la date d'un stage de formation prévu. Sauf impondérable de dernière minute, ce report sera notifié par courriel aux participants un mois au moins avant la date initialement prévue.

Ces changements organisationnels ne peuvent donner lieu à aucune annulation et/ou demande de remboursement de la part de l'étudiant(e).

7. **Annulation du fait de CEDRE:**

En cas d'annulation de la formation initialement prévue, les participants seront intégralement remboursés.

8. **Rétractation/Désistement/Abandon :**

Une rétractation est possible dans un délai de 10 jours (excepté si la formation a déjà démarré) courant à partir de la date de signature de l'inscription, par lettre recommandée avec AR. Le règlement est alors restitué à l'exception des frais de dossier. Au-delà de ce délai, aucun règlement ne sera restitué.

En cas de désistement de la part d'un(e) participant(e) moins d'un mois avant la date du début de la formation, le CEDRE n'est tenu à aucun remboursement. Dans tous les cas, les frais de dossier et l'acompte restent acquis au CEDRE.

En cas d'abandon de la part d'un(e) étudiant(e) au cours de la formation, quel qu'en soit le motif, le CEDRE ne procède à aucun remboursement. *

* exception : s'il est avéré, sur la base d'un certificat médical, que la situation de santé d'un(e) participant(e) ne lui permet pas de poursuivre sa formation, un remboursement du solde de sa formation est possible.

9. **Exclusion :**

Tout manquement aux valeurs du CEDRE, toute attitude portant atteinte au bon déroulement des cours, à la dégradation des locaux, au bien-être ou à l'intégrité des participants ou des formateurs, sont susceptibles d'exclusion immédiate et sans remboursement.

Date, Mention « Lu et approuvé », nom, signature :

CLINICAT / STAGE DE PRATIQUE CLINIQUE

Pathologies induites, effet secondaires et réflexes d'urgence en cabinet

PROGRAMME

Objectifs de formation :

- Développer et renforcer la pratique au diagnostic, à l'acupuncture et à la gestion des consultations ;
- Faciliter le passage des études théoriques à la pratique en cabinet ;

Compétences :

1. Élaborer un diagnostic en EMC et concevoir une stratégie thérapeutique ;
2. Conduire une relation thérapeutique en EMC ;
3. Sélectionner la ou les méthodes thérapeutiques adaptées ;
4. Identifier sur le patient, les trajets des méridiens et des points d'acupuncture ;
5. Mettre en œuvre un traitement adapté en l'acupuncture et des MA dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité ;
6. Effectuer correctement les différentes techniques d'acupuncture et MA (ventouse, moxibustion, saignées, grattage) ;
7. Réagir de manière adaptée à un incident de puncture ;

Horaires	Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4	Jour 5
9h à 10h	Briefing et vérification des postes de travail				
10h à 12h	2 Consultations de médecine chinoise – 1/h				
12h	Pause repas				
14h- 17h	3 Consultations de médecine chinoise – 1/h				
17h	Nettoyage des postes de travail Débriefing sur les cas traités, les difficultés professionnelles et personnelles rencontrées				

NOTA BENE : le programme est le même pour les 2 semaines de clinicat